



APPEL D'OFFRES

POUR LA FOURNITURE DE SERVICES INTELLECTUELS DANS LE CADRE D'ACTIVITES EN LIEN AVEC LES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE ET/OU LA PREVENTION DE LA TORTURE ET DES MAUVAIS TRAITEMENTS AU MAROC, EN TUNISIE OU DANS D'AUTRES PAYS DE LA REGION MENA

2021/AO/73bis

Objet de la procédure d'achat ►	Appel d'offres pour consultants nationaux et internationaux dans le cadre d'activités en lien avec les lieux de privation de liberté et/ou la prévention de la torture et des mauvais traitements au Maroc, en Tunisie ou dans d'autres pays de la région MENA
Projet ►	Activités en lien avec les lieux de privation de liberté et/ou la prévention de la torture et des mauvais traitements au Maroc, en Tunisie ou dans d'autres pays de la région MENA
Organisation et service acheteur ►	Conseil de l'Europe Direction Générale des droits de l'Homme et Etat de droit (DGI), Service de la mise en œuvre des standards en matière de droits de l'Homme, de justice et de coopération juridique Division des Défis transversaux et projets multilatéraux
Type de contrat ►	Contrat-cadre
Durée ►	Jusqu'au 31/12/2023 Avec possibilité de renouvellements tacites annuels jusqu'au 31/12/2025
Date de début prévisionnelle ►	14/03/2022
Date de publication de l'avis ►	21/01/2022
Date limite de soumission des offres ►	24 février 2022

TABLE DES MATIÈRES

Le présent dossier de consultation contient :

Les TERMES DE REFERENCE 3

Les TERMES DE RÉFÉRENCE précisent les services attendus du prestataire sélectionné.

Les RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION 11

Le RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION explique la procédure par laquelle les offres sont soumises par les prestataires et sélectionnées par le Conseil de l'Europe.

L'ACTE D'ENGAGEMENT (voir document joint) est le document formalisant le consentement des parties à être liées par les **CONDITIONS JURIDIQUES**, qui sont les dispositions légales applicables entre le Conseil de l'Europe et les prestataires retenus pendant toute la durée de l'accord. Il contient également le **TABLEAU DES PRIX**, qui indique les prix applicables pendant toute la durée du contrat.

COMMENT FONCTIONNE UN CONTRAT-CADRE ?

1^{RE} PHASE :

SELECTION de prestataires capables par le biais d'un appel d'offres et signature d'un contrat-cadre avec les prestataires retenus.

2^E PHASE :

UNE OU PLUSIEURS COMMANDES sont adressées, en fonction des besoins et pendant toute la durée du contrat au (ou aux) prestataire(s) retenu(s).

EXECUTION à compter de la date de signature de chaque commande, sauf mention contraire dans la commande concernée.

COMMENT SOUMISSIONNER ?

ÉTAPE 1 : Lire le **DOSSIER DE CONSULTATION** et les termes de références.

ÉTAPE 2 : Toute question relative à la présente procédure d'appel d'offres devra être adressée, en français ou en anglais, **au plus tard une semaine avant la date limite de dépôt des offres** et uniquement à l'adresse suivante : npm.cooperation@coe.int

Cette adresse est seulement destinée à la soumission des questions relatives à la procédure, et ne devra pas être utilisée pour la soumission des offres.

ÉTAPE 3 : Remplir l'**ACTE D'ENGAGEMENT** et rassembler les **PIÈCES NÉCESSAIRES À L'APPUI DE LA CANDIDATURE**, telles que répertoriées dans la section G des termes de référence (ci-après).

ÉTAPE 4 : Envoyer votre **OFFRE**, conformément au Règlement de la consultation.

PARTIE I – TERMES DE RÉFÉRENCE

APPEL D'OFFRES

POUR LA FOURNITURE DE SERVICES INTELLECTUELS DANS LE CADRE D'ACTIVITES EN LIEN AVEC LES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE ET/OU LA PREVENTION DE LA TORTURE ET DES MAUVAIS TRAITEMENTS AU MAROC, EN TUNISIE OU DANS D'AUTRES PAYS DE LA REGION MENA 2021/AO/73bis

A. CONTEXTE

Dans le cadre de Programmes Conjointes avec le Conseil de l'Europe et/ou de projets financés par des contributions volontaires, le Conseil de l'Europe met en œuvre des activités en lien avec les lieux de privation de liberté et/ou la prévention de la torture et des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants au Maroc, en Tunisie ou dans d'autres pays de la région MENA.

Le Conseil de l'Europe recherche un maximum de **90 prestataires** sous réserve qu'un nombre suffisant d'entre eux satisfassent aux critères précisés ci-après repartis selon les lots (voir Acte d'Engagement). Les interlocuteurs principaux de ce projet sont les instances et personnes jouant un rôle primordial pour la mise en place des Mécanismes Nationaux de Prévention de la torture efficaces (MNP) et, lorsque les MNP existent, de leurs membres et personnel. Cependant d'autres autorités et instances, y compris non-gouvernementales, peuvent être concernées dès lors qu'elles travaillent sur des thématiques en lien avec les lieux de privation de liberté et/ou jouent un rôle pour la réussite de la mise en place et du fonctionnement de MNP, et/ou pour prévenir la torture et les mauvais traitements.

On estime à ce jour que le présent contrat couvrira jusqu'à 200 activités à exécuter d'ici le 31/12/2025. Cette estimation est donnée à titre indicatif uniquement. Elle ne saurait constituer un quelconque engagement contractuel de la part du Conseil de l'Europe. Elle pourra en outre être revue à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des besoins de l'Organisation.

À titre indicatif, le budget total des projets s'élève à 1,5 M € et le montant total de l'objet du présent appel d'offres sera plafonné à 400 000 € pour la durée totale du contrat-cadre. Cette estimation ne saurait constituer un quelconque engagement contractuel ou une quelconque obligation de la part du Conseil de l'Europe.

B. LOTS

L'objectif poursuivi par la présente procédure compétitive est de sélectionner un ou plusieurs prestataires pour appuyer la mise en œuvre du projet. L'appel d'offres est alloté comme suit :

Lots	Nombre maximal de prestataires à sélectionner
Lot 1 : Consultants internationaux pour des services intellectuels relatifs à des ateliers et des formations	25
Lot 2 : Consultants internationaux pour des services intellectuels relatifs à du conseil, du soutien et de l'assistance	25
Lot 3 : Consultants locaux marocains pour des services intellectuels à effectuer dans le cadre de formations et de la réalisation d'ouvrages et/ou de publications	20
Lot 4 : Consultants locaux tunisiens pour des services intellectuels à effectuer dans le cadre de formations et de la réalisation d'ouvrages et/ou de publications	20

Le lot 1 inclut :

- Des sessions de formation combinant enseignement théorique couplé d'un coaching individuel et collectif lors de visites conjointes dans différents types de lieux de privation de liberté, y compris la préparation de rapports de visite (« FormaCtion ») ;
- Des formations à distance et/ou en présentiel destinées aux membres et personnels du MNP relatives aux normes et standards internationaux et européens en lien avec les normes nationales ;
- Des formations à distance et/ou en présentiel destinées aux membres et personnels d'organes nationaux indépendants chargés de la prévention de la torture et des mauvais traitements, aux avocats, à la société civile et à d'autres partenaires pertinents sur la manière de répondre de façon efficace et stratégique aux allégations et aux cas de torture et de mauvais traitements ;
- Des ateliers destinés aux organes nationaux indépendants chargés de la prévention de la torture, aux partenaires pertinents, à la société civile et aux médias sur les stratégies de coopération et de mise en réseau ;
- Toutes autres formations thématiques à distance et/ou en présentiel destinées aux membres et personnels d'organes nationaux indépendants chargés de la prévention de la torture et des mauvais traitements ou à d'autres parties prenantes en matière de prévention de la torture, de détention, de peines alternatives et de probation.

Le lot 2 inclut :

- Le soutien et le partage de bonnes pratiques à distance et/ou en présentiel avec les organes nationaux indépendants chargés de la prévention de la torture et des mauvais traitements pour répondre à des questions d'ordre stratégique, pratique et théorique qui peuvent se poser au cours des activités quotidiennes des MNP, notamment lors de visites dans des lieux de privation de liberté ou lors de rédaction de rapports sur de telles visites ;
- Le soutien à distance et/ou en présentiel aux MNP dans la rédaction de rapports annuels et thématiques ou à la préparation de Manuels, de Guides ou de tout ouvrage et/ou publication élaborés pour ou par les MNP de la région MENA ;
- Le soutien dans la tenue de Colloques des organes nationaux indépendants chargés de la prévention de la torture et des mauvais traitements ou de tout autre événement de ces derniers, ainsi que dans la rédaction de leurs rapports de types divers ;
- Le conseil des organes nationaux indépendants chargés de la prévention de la torture et des mauvais traitements en matière de règlement interne, de budget, de code de conduite, de structure interne, de plans de travail, de travail en équipe, de gestion des conflits, de communication extérieure et de tout autre besoin faisant l'objet d'une demande des MNP ;
- Le soutien aux organes nationaux indépendants chargés de la prévention de la torture et des mauvais traitements sur la manière de formuler des propositions ou des observations relatives à la législation en vigueur, y compris législation secondaire, ou à des projets ou propositions de loi ayant trait à la prévention de la torture et des mauvais traitements ;
- Le conseil et/ou l'assistance auprès des organes nationaux indépendants chargés de la prévention de la torture et des mauvais traitements pour préparer et coordonner la collaboration avec les principaux acteurs notamment en matière de renforcement des relations stratégiques avec les médias et le public en général, avec les autorités et la société civile au plan national ainsi qu'avec des acteurs internationaux ou étrangers pertinents en vue d'assurer un impact des travaux des MNP sur les conditions de séjour dans les lieux de privation de liberté ;
- Le développement de curriculums pour des cours en lien avec la prévention de la torture et les mauvais traitements, en collaboration si possible avec les institutions éducatives nationales ;
- L'accompagnement et le soutien des organes nationaux indépendants chargés de la prévention de la torture et des mauvais traitements dans la conception et/ou le développement de centres de recherche en tenant compte du besoin spécifique des MNP.

Le lot 3 inclut :

- La contribution dans la préparation et la rédaction de Manuels, Guides ou tout autre ouvrage, brochure et/ou publication et supports audiovisuel (capsules et autres) élaborés pour ou par les organes indépendants marocains chargés de la prévention de la torture et des mauvais traitements (dont le MNP marocain) et relatifs à des sujets en application avec les prérogatives de leurs mandats respectifs ;
- Les présentations nationales aux médias, aux professionnels du droit, à la société civile et/ou à toute autre personne physique ou morale pertinente des Manuels, Guides ou tout autre ouvrage, brochure et/ou publication et supports audiovisuel (capsules et autres) élaborés pour ou par les organes indépendants marocains chargés de la prévention de la torture et des mauvais traitements (dont le MNP marocain) et relatifs à des sujets en application avec les prérogatives de leurs mandats respectifs.
- Des formations à distance et/ou en présentiel destinées aux membres et personnels des organes indépendants marocains chargés de la prévention de la torture et des mauvais traitements (dont le MNP) et relatives aux normes nationales mises en perspectives avec les normes et standards internationaux et européens.

Le lot 4 inclut :

- La contribution dans la préparation et la rédaction de Manuels, Guides ou tout autre ouvrage, brochure et/ou publication et supports audiovisuel (capsules et autres) élaborés pour ou par les organes indépendants tunisiens chargés de la prévention de la torture et des mauvais traitements (dont le MNP tunisien) et relatifs à des sujets en application avec les prérogatives de leurs mandats respectifs ;
- Les présentations nationales aux médias, aux professionnels du droit, à la société civile et/ou à toute autre personne physique ou morale pertinente des Manuels, Guides ou tout autre ouvrage, brochure et/ou publication et supports audiovisuel (capsules et autres) élaborés pour ou par les organes indépendants tunisiens chargés de la prévention de la torture et des mauvais traitements (dont le MNP tunisien) et relatifs à des sujets en application avec les prérogatives de leurs mandats respectifs.
- Des formations à distance et/ou en présentiel destinées aux membres et personnels des organes indépendants tunisiens chargés de la prévention de la torture et des mauvais traitements (dont le MNP) et relatives aux normes nationales mises en perspectives avec les normes et standards internationaux et européens.

Le Conseil sélectionnera le nombre susmentionné de prestataires par lot, sous réserve qu'un nombre suffisant de soumissionnaires remplisse les critères définis ci-après. Les soumissionnaires sont invités à indiquer sur quel(s) lot(s) porte leur offre (voir section A de l'acte d'engagement).

Il convient de noter à cet égard que seuls les soumissionnaires éligibles qui obtiennent la **note minimale de 3/5** pour l'évaluation des critères d'adjudication verront se faire offrir un contrat-cadre.

C. SERVICES ATTENDUS DE CE CONTRAT-CADRE

En cas de passation d'un contrat avec le Conseil de l'Europe, le signataire de l'acte d'engagement fournira les livrables, conformément aux termes prévus dans le présent dossier de consultation, dans l'acte d'engagement ainsi que dans les futurs bons de commande.

Les prestataires retenus peuvent être invités à fournir les types suivants de livrables pendant toute la durée du contrat-cadre :

- Analyses et recherches
- Formations ou ateliers, y compris sur le terrain
- Rédaction ou contribution à la rédaction de textes tels que des études, rapports, comptes-rendus, guides, manuels ou tout autre ouvrage ou publication pertinent(e)
- Animation de réunions ou d'événements
- Développement de curriculums de cours

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive. Le Conseil se réserve le droit de requérir des livrables qui n'apparaissent pas expressément au nombre des services attendus, mais qui y sont liés.

En matière d'**exigences de qualité**, le (ou les) prestataire(s) retenu(s) doi(ven)t veiller, *entre autres*, à ce que :

- Les services soient fournis conformément aux plus hauts standards de qualité en usage dans le monde professionnel et universitaire ;
- Les instructions spécifiques et dates limites transmises par le Conseil, quelles qu'elles soient, soient suivies le cas échéant.

En plus des services fournis selon les besoins, le fournisseur doit maintenir une communication régulière avec le Conseil pour assurer un échange continu d'informations pertinentes à la mise en œuvre du projet. Il s'agit, entre autres, d'informer le Conseil dès qu'il a connaissance, au cours de l'exécution du Contrat, de toutes initiatives et/ou lois et règlements adoptés, politiques, stratégies ou plans d'action ou de tout autre développement en rapport avec l'objet du Contrat (voir plus sur les obligations générales du Prestataire à l'article 3.1.2 des Conditions juridiques de l'Acte d'Engagement).

Sauf accord contraire avec le Conseil, les documents écrits produits par le fournisseur doivent être en français ou en anglais (voir plus d'informations sur les exigences relatives aux documents écrits dans les articles 3.2.2 et 3.2.3 des conditions juridiques de l'Acte d'Engagement).

D. HONORAIRES

Les soumissionnaires sont invités à indiquer leurs prix unitaires, en remplissant le tableau de prix figurant dans la Partie A de l'Acte d'Engagement. Ces prix sont fermes et non révisables.

Le Conseil indiquera sur chaque bon de commande (voir section E ci-après) le prix forfaitaire correspondant à chaque livrable, calculé en fonction du prix à la journée, tel que convenu dans le présent contrat.

E. COMMENT FONCTIONNE LE PRÉSENT CONTRAT-CADRE ? (PROCÉDURE DE PASSATION DE COMMANDE)

Les soumissionnaires sont informés des résultats une fois les phases de consultation et de sélection terminées. Les livrables sont ensuite réalisés sur la base des bons de commande adressés par le Conseil au (ou aux) prestataire(s) retenu(s), par voie postale ou électronique, et ce **en fonction des besoins** (le Conseil n'a aucune obligation de passer commande).

Pooling

Pour chaque commande, le Conseil choisit dans une liste de soumissionnaires présélectionnés le prestataire qui propose concrètement au cours de son évaluation et pour le besoin à couvrir – c'est-à-dire pour le bon de commande concerné – l'offre la plus avantageuse économiquement au regard des critères suivants :

- Qualité (y compris, suivant les cas : aptitude, expertise, expérience, disponibilité des ressources et méthodes proposées pour exécuter les tâches) ;
- Disponibilité (y compris, sans y être limité, la capacité à respecter les délais fixés et, le cas échéant, l'emplacement géographique) ;
- Prix.

À chaque bon de commande reçu, le prestataire retenu s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour le renvoyer **signé** au Conseil dans les 4 (quatre) jours ouvrables à compter de sa réception. Si un prestataire n'est pas en mesure d'accepter la commande ou si aucune réponse n'est donnée en son nom dans le délai requis, le Conseil s'adresse à un autre prestataire satisfaisant les mêmes critères, et ainsi de suite jusqu'à conclusion d'un contrat avec un prestataire remplissant les conditions voulues.

Prestataires assujettis à la TVA

Les prestataires **assujettis à la TVA** joindront également à chaque bon de commande signé un devis¹ (facture pro forma) conforme aux indications spécifiées sur chaque bon de commande, et faisant apparaître :

- Le nom et l'adresse du prestataire ;
- Son numéro de TVA ;
- La liste complète des services ;
- Le prix par type de livrable (dans la devise mentionnée dans l'acte d'engagement, hors taxes) ;
- Le prix forfaitaire par type de livrable (dans la devise mentionnée dans l'acte d'engagement, hors taxes) ;
- Le prix forfaitaire total (dans la devise mentionnée dans l'acte d'engagement, hors taxes) ;

Un bon de commande lie juridiquement les parties lorsqu'une fois signé par le prestataire, il est approuvé par le Conseil par apposition d'un numéro de commande, de sa signature et d'un cachet sur le bon de commande. Un exemplaire de chaque bon de commande approuvé est envoyé au prestataire, si possible le jour de sa signature.

F. ÉVALUATION

Critères d'exclusion (en signant l'acte d'engagement, vous déclarez sur l'honneur ne pas vous trouver dans l'une des situations visées ci-dessous)²

Est exclu de la participation à la procédure d'appel d'offres tout candidat ou soumissionnaire :

- Qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement définitif pour une ou plusieurs des raisons suivantes : participation à une organisation criminelle, corruption, fraude, blanchiment de capitaux, financement du terrorisme, infractions terroristes ou infractions liées aux activités terroristes, au travail des enfants ou à la traite des êtres humains ;
- Qui est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de règlement judiciaire ou de concordat préventif ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature, ou qui fait l'objet d'une procédure de même nature ;
- Qui a fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée constatant un délit affectant sa moralité professionnelle ou une faute grave en matière professionnelle ;
- Qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou de ses impôts et taxes, selon les dispositions légales du pays où il est établi ;
- Qui constitue une entité qui agit dans l'intention de se soustraire à des obligations fiscales, sociales ou à toute autre obligation légale (coquille vide), a déjà créé ou est en cours de créer une telle entité ;
- Qui a été impliqué dans une mauvaise gestion des fonds du Conseil de l'Europe ou des fonds publics ;
- Qui est ou paraît être dans une situation de conflit d'intérêts ;
- Qui sont ou leur(s) propriétaire(s) ou cadre(s) supérieur(s), dans le cas des personnes morales, inclus dans les listes des personnes ou entités sujettes aux mesures restrictives appliquées par l'Union européenne (disponibles sur www.sanctionsmap.eu).

¹ Ce devis devra être strictement conforme aux prix indiqués dans la partie A de l'acte d'engagement, tel qu'enregistré par le Conseil de l'Europe. Si les prix ne correspondent pas à ceux indiqués dans l'acte d'engagement, le Conseil de l'Europe se réserve le droit de dénoncer tout ou partie du contrat avec le prestataire.

² Le Conseil de l'Europe se réserve le droit de demander aux soumissionnaires de fournir les pièces suivantes dans un second temps :

- Un extrait de casier judiciaire ou, à défaut, un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'établissement dont il résulte que les quatre premiers critères d'exclusion répertoriés ci-dessus sont satisfaits ;
- Un certificat délivré par l'autorité compétente du pays d'établissement indiquant que le cinquième critère d'exclusion est satisfait ;
- Pour les personnes morales, un extrait du registre de commerce ou tout autre document officiel prouvant la propriété et le contrôle du Soumissionnaire ;
- Pour les personnes physiques (y compris les propriétaires et dirigeants de personnes morales), une copie scannée d'un justificatif d'identité photographique en cours de validité (ex : passeport).

Critères d'éligibilité pour les lots 1 et 2 (consultants internationaux) :

Les soumissionnaires devront prouver qu'ils remplissent les critères suivants (évalués sur la base des pièces fournies à l'appui de leur candidature, décrites dans la section G) :

- Minimum de 4 (quatre) années d'expérience professionnelle pertinente de l'un au moins des domaines suivants :
 - Standards internationaux relatifs aux droits des personnes privées de liberté, aux lieux de privation de liberté, à la prévention de la torture et des mauvais traitements, à la probation, aux peines alternatives ainsi qu'à tout autre sujet pertinent en la matière ;
 - Expérience pratique de contrôle des lieux de privation de liberté en tant que membre d'un organe international et/ou européen de contrôle des conditions de détention (CPT, SPT, autres) ;
 - Expérience en tant que membre ou employé(e) d'une ONG ou Association à portée internationale qui protège les droits des personnes privées de liberté ;
- Maîtrise d'au moins une des deux langues officielles du Conseil de l'Europe (français ou anglais) à l'oral et à l'écrit.

Critères d'éligibilité pour les lots 3 et 4 (consultants nationaux) :

Les soumissionnaires devront prouver qu'ils remplissent les critères suivants (évalués sur la base des pièces fournies à l'appui de leur candidature, décrites dans la section G) :

- Minimum de 4 (quatre) années d'expérience professionnelle pertinente de l'un au moins des domaines suivants :
 - Normes nationales marocaines (pour le lot 3) et tunisiennes (pour le lot 4) relatives aux droits des personnes privées de liberté, aux lieux de privation de liberté, à la prévention de la torture et des mauvais traitements, à la probation, aux peines alternatives ainsi qu'à tout autre sujet pertinent en la matière ;
 - Expérience pratique nationale (marocaine pour le lot 3 et tunisienne pour le lot 4) en tant qu'**ancien(ne)** membre et/ou employé(e) d'un organe ou d'une institution promouvant la prévention de la torture et les mauvais traitements (dont le mécanisme national de prévention de la torture - MNP), de la société civile (dont ONG ou associations nationales) ou de l'administration pénitentiaire.
- Maîtrise d'au moins une des deux langues officielles du Conseil de l'Europe (français ou anglais) à l'oral et à l'écrit.
- Maîtrise de la langue arabe à l'oral et à l'écrit.

Seules les offres soumises en français ou en anglais pour l'ensemble des lots seront réputées recevables.

Critères d'adjudication pour les lots 1 et 2 (consultants internationaux) :

- Critère 1 : de qualité (70 %), y compris :
 - Nombre d'années d'expérience pertinente, voir les critères d'éligibilité ci-dessus (22%) ;
 - Expérience dans la formulation de recommandations et/ou dans la conduite de réformes internationales et/ou européennes relatives aux lieux de privation de liberté, à la prévention de la torture et/ou aux mauvais traitements (15%) ;
 - Expérience dans le soutien à ou la réalisation d'un ou plusieurs Ouvrage(s) en lien(s) avec les lieux de privation de liberté et/ou la prévention de la torture et les mauvais traitements sur le plan international et/ou européen (10%) ;
 - Une connaissance du contexte international et/ou européen relatif aux lieux de privation de liberté, à la prévention de la torture et aux mauvais traitements (10%) ;
 - Connaissance souhaitable du contexte marocain et/ou tunisien, et éventuellement d'un autre pays de la région MENA relatif aux lieux de privation de liberté, à la prévention de la torture et aux mauvais traitements (5%) ;
 - Expertise souhaitable de l'approche sur le genre pour intégrer cette dimension dans les livrables et services (5%) ;
 - Connaissance souhaitable de la langue arabe (3%).
- Critère 2 : financier (30 %)

Critères d'adjudication pour les lots 3 et 4 (consultants nationaux) :

- Critère 1 : de qualité (70 %), y compris :
 - Nombre d'années d'expérience pertinente, voir les critères d'éligibilité ci-dessus (25%) ;
 - Connaissance du contexte marocain (pour le lot 3) et tunisien (pour le lot 4), et éventuellement d'un autre pays de la région MENA, relatifs aux lieux de privation de liberté, à la prévention de la torture ou aux mauvais traitements (15%) ;
 - Expérience nationale marocaine (pour le lot 3) et tunisienne (pour le lot 4) dans la formulation de recommandations et/ou dans la conduite de réformes relatives aux lieux de privation de liberté, à la prévention de la torture et/ou aux mauvais traitements (10%) ;
 - Expérience dans la contribution à la réalisation d'un ou plusieurs Ouvrage(s) en lien(s) avec les lieux de privation de liberté, la prévention de la torture et/ou les mauvais traitements sur le plan national marocain (pour le lot 3) et tunisien (pour le lot 4) (10%) ;
 - Connaissance souhaitable du contexte international et/ou européen relatifs aux lieux de privation de liberté, à la prévention de la torture et aux mauvais traitements (5%) ;
 - Expertise souhaitable de l'approche sur le genre pour intégrer cette dimension dans les livrables et services (5%).
- Critère 2 : financier (30 %)

Le Conseil se réserve le droit de faire passer un entretien aux soumissionnaires éligibles. Il convient de noter à cet égard que seuls les soumissionnaires éligibles qui obtiennent la note minimale de **3/5** pour l'évaluation des critères d'adjudication verront se faire offrir un contrat-cadre.

Les soumissions multiples ne sont pas autorisées.

G. DOCUMENTS À FOURNIR

- Un exemplaire rempli et signé de l'acte d'engagement.³
- Un CV détaillé, au format Europass de préférence, démontrant sans équivoque possible que le soumissionnaire satisfait aux critères d'éligibilité ;
- **Dans le cadre d'une soumission pour le lot 1 et/ou le lot 2**, un Document en format libre résumant succinctement les circonstances expliquant une connaissance du contexte international et/ou européen relatifs aux lieux de privation de liberté, à la prévention de la torture et/ou aux mauvais traitements (y compris, le cas échéant, dans la formulation de recommandations et/ou dans la conduite de réformes internationales et/ou européennes). Démontrer une connaissance additionnelle du contexte d'un ou plusieurs pays de la région MENA en la matière constituerait un atout ;
- **Dans le cadre d'une soumission pour le lot 3**, un Document en format libre résumant succinctement les circonstances expliquant une connaissance du contexte marocain relatif aux lieux de privation de liberté, à la prévention de la torture et/ou aux mauvais traitements (y compris, le cas échéant, dans la formulation de recommandations et/ou dans la conduite de réformes internationales et/ou européennes). Démontrer une connaissance additionnelle du contexte international et/ou européen en la matière constituerait un atout ;
- **Dans le cadre d'une soumission pour le lot 4**, un Document, en format libre résumant succinctement les circonstances expliquant une connaissance du contexte tunisien relatifs aux lieux de privation de liberté, à la prévention de la torture et/ou aux mauvais traitements (y compris, le cas échéant, dans la formulation de recommandations et/ou dans la conduite de réformes internationales et/ou européennes). Démontrer une connaissance additionnelle du contexte international et/ou européen en la matière constituerait un atout.

³ L'Acte d'Engagement doit être rempli, signé et scanné dans son intégralité (c'est-à-dire en incluant toutes les pages). L'acte d'engagement numérisé peut être envoyé page par page (joint à un seul e-mail) ou sous forme de document compilé, bien qu'un document compilé soit préférable. Pour tous les documents numérisés, les fichiers .pdf sont préférés.

Tous les documents seront soumis en français ou en anglais, à défaut de quoi l'offre sera exclue.
Si l'un des documents exigés est manquant, le Conseil de l'Europe se réserve le droit de refuser l'offre.

Le conseil se réserve le droit de refuser toute offre si, une fois imprimés, les documents scannés s'avèrent être d'une qualité si mauvaise qu'ils ne peuvent pas être lus.

* * *

PART II – RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

APPEL D'OFFRES

POUR LA FOURNITURE DE SERVICES INTELLECTUELS DANS LE CADRE D'ACTIVITES EN LIEN AVEC LES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE ET/OU LA PREVENTION DE LA TORTURE ET DES MAUVAIS TRAITEMENTS AU MAROC, EN TUNISIE OU DANS D'AUTRES PAYS DE LA REGION MENA 2021/AO/73bis

ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DE L'AUTORITÉ CONTRACTANTE

1.1 Nom et adresse

CONSEIL DE L'EUROPE

Direction Générale des droits de l'Homme et Etat de droit (DGI)
Service de la mise en œuvre des standards en matière de droits de l'Homme, de justice et de coopération juridique
Division des Défis transversaux et projets multilatéraux
Avenue de l'Europe
67075 Strasbourg
FRANCE

1.2 Contexte

Les activités de l'Organisation sont régies par son Statut. Ces activités concernent la promotion des droits de l'Homme, de la démocratie et de l'État de droit. L'Organisation a son siège à Strasbourg. Dans le cadre de ses activités, elle a établi des bureaux extérieurs dans une bonne vingtaine d'États membres ou non membres (à Ankara, Bakou, Belgrade, Bruxelles, Bucarest, Chisinau, Erevan, Genève, Kiev, Lisbonne, Moscou, Paris, Podgorica, Pristina, Rabat, Sarajevo, Skopje, Tbilissi, Tirana, Tunis, Varsovie, Venise and Vienne).

Les achats du Conseil de l'Europe sont régis par le Règlement financier de l'Organisation et par l'arrêté n° 1395 du 20 juin 2019 sur les procédures du Conseil de l'Europe en matière d'achats.

L'Organisation jouit des privilèges et immunités prévus par l'Accord général sur les privilèges et immunités du Conseil de l'Europe et ses protocoles, par l'Accord spécial relatif au Siège du Conseil de l'Europe, et par accord bilatérale avec certains pays où se trouvent ses bureaux.⁴

De plus amples détails sur le projet sont fournis dans les termes de référence.

ARTICLE 2 – LIEU DE PRESTATION ET D'EXÉCUTION

Sauf si le droit national en dispose autrement :

- Les livrables produits exclusivement sous forme écrite sont réputés avoir été réalisés sur le lieu d'implantation du prestataire ;
- Les autres livrables sont réputés avoir été réalisés sur leur lieu d'exécution.

ARTICLE 3 – VALIDITÉ DES OFFRES

Les offres sont valides pendant 120 jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

ARTICLE 4 – DUREE DU CONTRAT

La durée du contrat cadre est fixée à l'article 2 des conditions juridiques stipulées dans l'acte d'engagement.

ARTICLE 5 – CHANGEMENT, ALTÉRATION ET MODIFICATION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Tout changement du format ou toute altération ou modification des parties qui ne sont pas indiquées en rouge dans le dossier de consultation original et/ou de l'acte d'engagement entraînera le rejet immédiat de l'offre concernée.

ARTICLE 6 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation se compose des éléments suivants :

- Spécifications techniques/termes de référence ;
- Règlement de la consultation ;
- Un acte d'engagement, comprenant les conditions juridiques du contrat.

ARTICLE 7 – STATUT JURIDIQUES DES SOUMISSIONNAIRES

Le soumissionnaire doit être soit une personne physique, soit une personne morale, soit un consortium de personnes physiques et/ou morales.

ARTICLE 8 – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

On trouvera des informations générales sur le site internet du Conseil de l'Europe : <http://www.coe.int>

Toute autre question relative à la présente procédure d'appel d'offres devra être adressée, en français ou en anglais, **au plus tard une semaine avant la date limite de dépôt des offres** et uniquement à l'adresse suivante : npm.cooperation@coe.int

Cette adresse n'est destinée qu'aux questions, et ne devra pas être utilisée pour la soumission des offres. Pour toutes questions concernant les modalités de la procédure d'appel d'offres, veuillez-vous référer à l'Article ci-dessous.

ARTICLE 9 – MODALITÉS DE LA PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES

Les offres doivent être envoyées au Conseil de l'Europe **au format électronique**.

Les offres seront envoyées uniquement à l'adresse suivante : cdm@coe.int. Les offres envoyées à une autre adresse électronique seront exclues de la procédure.

ARTICLE 10 – DATE LIMITE POUR LA SOUMISSION DES OFFRES

La date limite pour la soumission des offres est le 24/02/2022 à vingt-trois heures cinquante-neuf (23h59), heure française.

ARTICLE 11 – NEGOTIATIONS

Le conseil se réserve le droit de mener des négociations avec les soumissionnaires conformément à l'article 20 de l'arrêté 1395.

ARTICLE 12 – ÉVALUATION DES OFFRES

Les offres seront évaluées conformément à l'arrêté n°1395 du 20 Juin 2019 sur les procédures du Conseil de l'Europe en matière d'achats, sur la base des critères précisés dans les termes de référence.

* * *

⁴ Consultables sur le site internet du Bureau des Traités du Conseil de l'Europe : www.conventions.coe.int

LISTE RÉCAPITULATIVE

1) AVANT D'ENVOYER VOTRE OFFRE, VÉRIFIEZ QU'ELLE CONTIENT :

- Un exemplaire rempli et signé de l'acte d'engagement ;
- Un CV détaillé, au format Europass de préférence, démontrant sans équivoque possible que le soumissionnaire satisfait aux critères d'éligibilité ;
- **Dans le cadre d'une soumission pour le lot 1 et/ou le lot 2**, un Document en format libre résumant succinctement les circonstances expliquant une connaissance du contexte international et/ou européen relatifs aux lieux de privation de liberté, à la prévention de la torture et/ou aux mauvais traitements (y compris, le cas échéant, dans la formulation de recommandations et/ou dans la conduite de réformes internationales et/ou européennes). Démontrer une connaissance additionnelle du contexte d'un ou plusieurs pays de la région MENA en la matière constituerait un atout.
- **Dans le cadre d'une soumission pour le lot 3**, un Document en format libre résumant succinctement les circonstances expliquant une connaissance du contexte marocain relatif aux lieux de privation de liberté, à la torture et/ou aux mauvais traitements (y compris, le cas échéant, dans la formulation de recommandations et/ou dans la conduite de réformes internationales et/ou européennes). Démontrer une connaissance additionnelle du contexte international et/ou européen en la matière constituerait un atout.
- **Dans le cadre d'une soumission pour le lot 4**, un Document, en format libre résumant succinctement les circonstances expliquant une connaissance du contexte tunisien relatifs aux lieux de privation de liberté, à la prévention de la torture et/ou aux mauvais traitements (y compris, le cas échéant, dans la formulation de recommandations et/ou dans la conduite de réformes internationales et/ou européennes). Démontrer une connaissance additionnelle du contexte international et/ou européen en la matière constituerait un atout.

2) MODALITÉS D'ENVOI

Les offres doivent être envoyées au Conseil de l'Europe **au format électronique**.

Les exemplaires électroniques seront envoyés uniquement à l'adresse suivante : cdm@coe.int. Les offres envoyées à une autre adresse électronique seront exclues de la procédure.

La date limite pour la soumission des offres est le 24/02/2022 à vingt-trois heures cinquante-neuf (23h59), heure française.